

Le Centre Ressources Autisme Bretagne met à disposition des professionnels des tests d'évaluation, afin de leur permettre de se familiariser avec ces tests, et à terme, de définir les tests les plus pertinents à acquérir dans le cadre de leur pratique.

Liste des tests disponibles

COMVOOR. Verpoorten R., Noens I., van Berckaeler-Onnes I. (2012).

Evaluer la communication et intervenir : manuel d'utilisation pratique

EFI-RE. Willaye E., Descamps M., Blaise N., Belvèze P. (2020).

Evaluation des compétences Fonctionnelles pour l'Intervention auprès d'adolescents et d'adultes ayant de l'autisme et/ou un handicap mental sévère – version révisée et évolutive.

ESAA : *Évaluation sensorielle de l'adulte avec autisme.* Degenne C., Wolff M., Fiard D., Adrien J-L. (2019).

PEP-3 : *Profil Psycho-Educatif pour Enfant.* Schoepler E., Lansing M.D., Reichler R.J., Marcus L.M. (2010).

Evaluation psycho-éducative individualisée de la DIVISION TEACCH pour enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme – 2^e édition

SPCR / PSP-R : *Profil sensoriel et perceptif – révisé.* Bogdashina O. (2020).

Questions sensorielles et perceptives dans l'Autisme et le Syndrome d'Asperger – 2^{nde} édition

TTAP : *Profil d'évaluation de la transition vers la vie adulte – TEACCH – 2^{ème} édition.*

Mesibov G., Thomas J., Michael Shapman S.M, Schopler E. (2007).

Conditions d'accès

Tous les tests réalisés nécessitent une analyse, interprétation et rédaction de compte-rendu par un professionnel qualifié (ex : psychologue).

La testothèque de chaque département est ouverte aux psychologues, éducateurs spécialisés, infirmiers, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens accompagnant des personnes avec autisme / TED / TSA et travaillant dans le département correspondant.

- Les psychologues pouvant justifier de leur titre (diplôme, n°ADELI) auront accès à l'intégralité des tests.
- Les éducateurs spécialisés, infirmiers, les ergothérapeutes, les psychomotriciens et les orthophonistes pouvant justifier de leur titre pourront emprunter le TTAP et l'EFI ainsi

que les différents tests sensoriels sous condition que l'analyse et l'interprétation soient réalisées par un professionnel qualifié.

Les orthophonistes pouvant justifier de leur titre pourront emprunter en plus le COMVOOR.

Conditions de prêt

Le prêt est consenti gratuitement par l'UAC du CRA de Bretagne. Un document d'engagement sera toutefois à compléter et signer par un cadre du service emprunteur, ou le professionnel libéral, afin de garantir un règlement en cas de perte, non-retour ou détérioration du matériel prêté, correspondant au **prix d'achat de chaque test**, à savoir :

- 785 € pour le COMVOOR
- 1050 € pour l'EFI-RE
- 1432 € pour l'ESAA
- 557 € pour le PEP-3
- 24 € pour le SPCR / PSP-R
- 750 € pour le TTAP

La demande de prêt peut être adressée par téléphone ou mail au psychologue de l'UAC. L'ordre d'arrivée des demandes hiérarchise la liste d'attente. Aucune dérogation prioritaire ne peut être accordée. Dès réception de la demande, le psychologue de l'UAC s'engage à fournir une date d'emprunt et de retour du matériel demandé.

Le prêt est ouvert à tous les professionnels cités ci-dessus. Il est consenti pour une durée de 3 semaines, non reconductible à raison d'un test et de son manuel par emprunt. En cas de dépassement du délai de 3 semaines, l'emprunteur se verra refuser tout nouvel emprunt pour une durée de 6 mois. D'autre part, en cas de :

- non restitution dans un délai de 6 semaines après la date de prêt,
- perte ou de détérioration (partielle ou totale) du test (Les détériorations incluent toute marque écrite sur les manuels et/ou pages marquées)

Une facture correspondant au montant du matériel emprunté sera transmise à l'emprunteur.

Le prêt se fait sous l'entière responsabilité de l'emprunteur.

Les opérations d'emprunt et de retour se font en mains propres suite à une prise de rendez-vous préalable avec le psychologue de l'UAC de leur département dans le bureau de ce dernier.

Pour le retour, il est demandé à l'emprunteur de vérifier l'intégrité du matériel (état, intégralité des éléments) grâce à la checklist du test emprunté. Une vérification sera également faite par le psychologue de l'UAC au moment de la restitution.

Mesures d'hygiène

Les tests étant composés de matériels manipulables et utilisés au contact des usagers, pour des raisons d'hygiène élémentaires, il est demandé aux utilisateurs de s'assurer d'un nettoyage avant restitution de la valise. Le non-respect de ces mesures, peut entraîner la facturation du matériel emprunté. Le CRA se réserve le droit de ne pas renouveler le prêt d'autre matériel en cas de non-respect de ces règles.

Règles déontologiques

L'utilisateur de la testothèque se voit dans l'obligation de se soumettre aux règles de déontologie suivantes :

- Toutes reproductions (photocopies ou autre), adaptation ou traduction, partielle ou totale, sont strictement interdites en ce qui concerne les productions protégées par copyright.
- N'utiliser le test que dans le cadre strict de l'évaluation fonctionnelle et/ou de formation personnelle. Tout usage commercial ou par un tiers est exclu.
- Respecter les règles de déontologie en vigueur dans la profession se basant sur les principes fondamentaux suivants :
 - Respect et protection de la personne ;
 - Respect du secret professionnel (avec les exceptions relevant du secret partagé autant que de besoin) et du caractère confidentiel de la relation avec le patient

Les cas non prévus par le présent règlement ainsi que les litiges éventuels seront tranchés par la direction de l'Unité d'Appui et de Coordination.

Coordonnées des Psychologues de l'UAC :

<i>Côtes d'Armor</i> Marie-Pierre GABLAIN marie-pierre.gablain@cra.bzh Tel : 06 21 44 06 76	<i>Finistère</i> Martine DENIEL martine.deniel@cra.bzh Tel : 02 98 85 58 93
<i>Ille-et-Vilaine</i> Maureen MONNERIE maureen.monnerie@cra.bzh Tel : 06 46 90 38 28	<i>Morbihan</i> Caroline de TAURIAC caroline.detauriac@cra.bzh Tel : 06 46 90 38 05